



## Communiqué de presse

Embargo: 10.2.2022, 8h30

### 15 Education et science

Inadéquation entre la formation et l'emploi chez les personnes diplômées du degré tertiaire en 2018

## Parmi les personnes diplômées du degré tertiaire, neuf sur dix occupent un emploi qui correspond à leur formation

Selon leurs propres dires, 93% des personnes diplômées du degré tertiaire exercent, une année après avoir terminé leurs études, une activité qui correspond à leur niveau de formation ou à leurs qualifications professionnelles. Cette situation dépend non seulement du type de diplôme, mais aussi de la date du début de l'activité et du nombre de postes vacants par région. Voilà ce qui ressort du rapport thématique de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Dans le rapport, un emploi est considéré comme «inadéquat» lorsqu'aucun diplôme de degré tertiaire n'est exigé pour l'occuper et qu'il ne correspond pas aux qualifications acquises durant la formation. Selon le type de diplôme, la part des personnes diplômées du degré tertiaire qui exercent une telle activité une année après la fin de leurs études varie entre 1%, chez les titulaires du diplôme d'une haute école pédagogique, et 10%, pour les titulaires d'un brevet fédéral.

Si différents facteurs déterminent l'inadéquation entre formation et emploi, elle dépend aussi du moment où a débuté l'activité actuelle et du nombre de postes vacants par grande région.

### Les diplômés d'une haute école sont le plus souvent engagés après leurs études

C'est après leurs études que la majorité des titulaires d'un diplôme d'une haute école débutent l'activité professionnelle qu'ils exercent une année plus tard. Seuls respectivement 5% (master d'une haute école universitaire, HEU) et 10% (bachelor d'une haute école spécialisée, HES) d'entre eux exercent cette activité depuis plus de trois ans, c'est-à-dire déjà pendant leurs études. Ces personnes présentent un risque accru (de plus de 10 points de pourcentage) d'occuper un emploi inadéquat que celles qui ont trouvé un emploi ou changé d'activité après avoir achevé leur formation.

### Les titulaires d'un diplôme FPS poursuivent souvent leur activité antérieure après leurs études

Chez les personnes ayant suivi une formation professionnelle supérieure (FPS), l'entrée dans une entreprise avant l'obtention du diplôme n'est pas associée à un risque plus élevé d'exercer une activité inadéquate. La formation professionnelle supérieure se fait en général en cours d'emploi et son contenu est étroitement lié à l'activité professionnelle, de sorte que l'obtention du diplôme ne marque pas nécessairement une rupture dans le parcours professionnel.

C'est ce qui ressort également des résultats concernant l'entrée dans une entreprise: la majorité des titulaires d'un brevet fédéral (BF, 73%) ou d'un diplôme fédéral (DF, 78%) étaient entrés dans l'entreprise avant la fin de leur formation. De plus, 60% des premiers et 69% des seconds travaillaient dans la même entreprise depuis trois ans au moins. Ces personnes peuvent mettre à profit les nouvelles qualifications acquises sans devoir changer d'entreprise.

### **Un nombre élevé de postes vacants réduit le risque d'occuper un emploi inadéquat**

Un taux élevé de postes vacants améliore la situation professionnelle des titulaires d'un diplôme du degré tertiaire: une hausse de 1 point de pourcentage de ce taux réduit de près de 3 points de pourcentage le risque d'occuper un emploi inadéquat.

## Définitions

### Sources de données et composition de la population étudiée

Les personnes diplômées en 2018 du degré tertiaire ont été interrogées sur leur situation professionnelle un an environ après avoir obtenu leur titre, dans le cadre de deux enquêtes: l'enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA) et l'enquête sur la formation professionnelle supérieure (eHBB). Ces deux enquêtes ont été réalisées sur la même période, selon une méthodologie commune (questionnaire en ligne notamment). Pour les besoins de l'analyse, les jeux de données issus de questions presque identiques ont été harmonisés et regroupés.

### Composition de la population étudiée

Les types de diplômes suivants du degré tertiaire ont été pris en compte:

- master d'une haute école universitaire (master HEU),
- bachelor d'une haute école spécialisée (bachelor HES),
- diplômés (y c. bachelor et master) d'une haute école pédagogique (diplômes d'enseignement HEP),
- diplômés d'une école supérieure (diplômes ES),
- brevets fédéraux (BF),
- diplômés fédéraux (DF).

En raison du nombre limité de cas et pour des raisons méthodologiques, l'étude ne prend pas en considération les personnes domiciliées ou travaillant à l'étranger, les indépendants et les titulaires d'un bachelor HEU, d'un doctorat HEU ou d'un master HES.

### Effets marginaux moyens et lien de causalité

Ces effets représentent la différence en termes de probabilités prédites par le modèle de régression logistique entre la catégorie en question d'une variable donnée et la catégorie de référence de cette même variable. Il convient de préciser que nos analyses mettent en évidence des relations statistiques entre l'inadéquation et les facteurs considérés, et ne prétendent aucunement identifier des liens de causalité.

### Inadéquation entre la formation et l'emploi

L'indicateur de l'inadéquation repose sur les déclarations des titulaires d'un diplôme du degré tertiaire, leur appréciation tenant compte de deux dimensions:

**(a)** Rapport entre niveau de formation et activité exercée

Cette dimension indique si un titre de degré tertiaire est exigé pour l'activité en question.

**(b)** Rapport entre qualifications professionnelles et activité exercée

Cette dimension indique si l'activité rémunérée correspond aux qualifications professionnelles acquises durant la formation de degré tertiaire. L'évaluation se fait sur une échelle de 1 («pas du tout») à 5 («dans une très large mesure»). L'activité ne correspond pas à la formation lorsque l'adéquation est jugée faible ou très faible (codes 2 et 1).

Un emploi est considéré comme inadéquat lorsqu'aucun diplôme de degré tertiaire n'est exigé pour l'exercer et qu'il ne correspond pas aux qualifications acquises durant la formation. Dans les autres cas de figure, l'emploi est considéré comme adéquat.

### Début de l'activité actuelle / entrée dans une entreprise

La date du début de l'activité rémunérée ou de l'entrée dans une entreprise est déterminée à partir de diverses informations issues des enquêtes.

Hautes écoles (EHA): la question porte sur l'ancienneté de la personne dans son activité actuelle.

Formation professionnelle supérieure (eHBB): la question porte sur l'ancienneté de la personne dans son entreprise actuelle (indépendamment de sa fonction ou de son poste).

Les informations issues du questionnaire sont comparées à la date de l'examen (registre), et le

moment du début de l'activité ou de l'entrée dans l'entreprise se fonde sur la définition suivante:

- «après la fin des études»: la date du début de l'activité actuelle/de l'entrée dans l'entreprise se situe au moins trois mois après l'obtention du diplôme;
  - «à la fin des études»: la date du début de l'activité actuelle/de l'entrée dans l'entreprise se situe entre trois mois avant et trois mois après l'obtention du diplôme.
  - «avant la fin des études (ancienneté < trois ans)»: la date du début de l'activité actuelle/de l'entrée dans l'entreprise se situe plus de trois mois avant l'obtention du diplôme avec moins de trois ans d'ancienneté.
  - «avant la fin des études (ancienneté  $\geq$  trois ans)»: la date du début de l'activité actuelle/de l'entrée dans l'entreprise se situe plus de trois mois avant l'obtention du diplôme avec trois ans et plus d'ancienneté.
- 

---

## Renseignements

Stefan Rüber, OFS, Section Système de formation, tél.: +41 58 466 79 03,

e-mail: [stefan.rueber@bfs.admin.ch](mailto:stefan.rueber@bfs.admin.ch)

Marco Pecoraro, OFS, Section Système de formation, tél.: +41 58 484 99 01,

e-mail: [marco.pecoraro@bfs.admin.ch](mailto:marco.pecoraro@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Nouvelles parutions

Inadéquation entre la formation et l'emploi – personnes diplômées du degré tertiaire en 2018, numéro OFS: 2179-1800

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0031](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0031)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

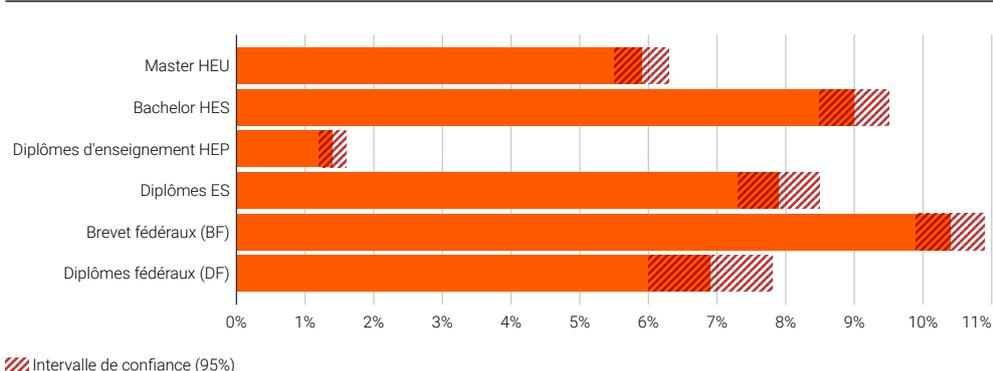
## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et swissuniversities ont reçu ce communiqué trois jours avant sa publication pour l'accomplissement de leurs tâches.

## Inadéquation entre la formation et l'emploi, par type de diplôme

Diplômés du degré tertiaire<sup>1</sup> un an après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2018

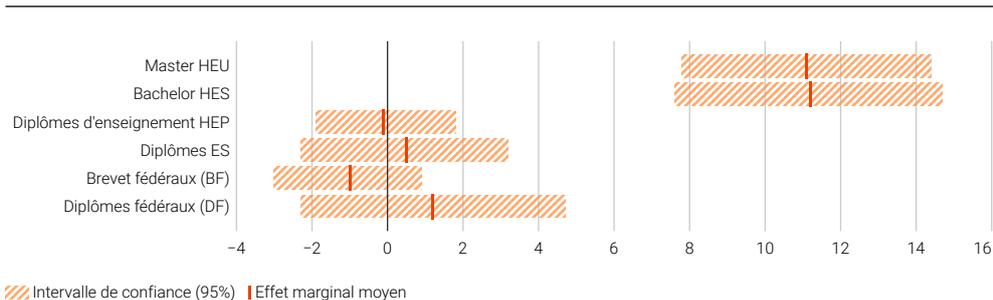


<sup>1</sup> À l'exclusion des diplômés qui vivent ou travaillent à l'étranger et des indépendants, ainsi que des titulaires d'un bachelor HEU, d'un doctorat HEU ou d'un master HES.

Source: OFS – Premières enquêtes auprès des diplômés des hautes écoles et des diplômés de la formation professionnelle supérieure, © OFS 2022 2019

## Effets marginaux moyens d'une prise d'emploi/d'une entrée en entreprise avant l'obtention du diplôme avec au moins 3 ans d'ancienneté sur le risque d'inadéquation par rapport à une prise d'emploi/une entrée en entreprise après l'obtention du diplôme

Diplômés du degré tertiaire<sup>1</sup> un an après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2018, en points de pourcentage



<sup>1</sup> À l'exclusion des diplômés qui vivent ou travaillent à l'étranger et des indépendants, ainsi que des titulaires d'un bachelor HEU, d'un doctorat HEU ou d'un master HES

Notes: Calcul à partir du modèle logistique binomial, avec le début de l'activité actuelle interagi avec le type de diplôme, et les variables explicatives suivantes: le genre, l'âge et son carré, la nationalité, la région linguistique, le canton de résidence, le domaine de formation et le taux de places vacantes. La référence pour le début de l'activité actuelle/l'entrée dans l'entreprise est «Après la fin des études». Les effets marginaux moyens sont tracés avec les intervalles de confiance de 95%.

Source: OFS – Premières enquêtes auprès des diplômés des hautes écoles et des diplômés de la formation professionnelle supérieure, © OFS 2022 2019